

A M. Ministre de l'Éducation Nationale

Objet : Enquête administrative suite aux viols commis par et sur des élèves du collège Lamartine à Toulouse en 2019

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous demandons que soit ouverte dans les plus brefs délais une enquête administrative dont l'objectif est d'établir l'action et le fonctionnement de notre institution lors de la période de plusieurs mois durant laquelle se sont produits les viols sur des élèves du collège Lamartine de Toulouse par d'autres élèves, aux abords de l'établissement.

C'est une demande que nos organisations, FSU, CGT educ action, Sud Education, avons formulée à plusieurs reprises auprès des services du rectorat de Toulouse, soit à l'oral lors d'audiences, soit à l'écrit. Pour mémoire, le 13 novembre 2019 en audience avec Mme Laporte, IA-DASEN de la Haute-Garonne, et de M. Le Gall, Secrétaire Général de l'Académie de Toulouse, nous demandions une première fois l'ouverture de cette enquête, puis à nouveau le 5 février 2020 en présence de Mme Laporte et de M. Brevet, IA-DASEN adjoint, lesquels nous indiquaient alors qu'elle serait ouverte fin mars. Lors de l'audience du 11 mars avec M. Brevet et M. Chevalier, nous avons confirmation qu'elle est en cours. Mais lors d'une nouvelle audience le 4 novembre, avec M. Sieye - qui a entretemps succédé à Mme Laporte-, et M. Bouquet, IA-DASEN adjoint, M. Sieye nous indique ne pas avoir connaissance d'une quelconque enquête administrative. Etonnés de cette réponse, nous avons écrit à M. Fourar, Recteur de l'académie de Toulouse, le 18 novembre 2020 pour savoir ce qu'il en était, et réitérer notre demande à ce propos.

Le 9 juin 2021, en présence de Mme Lavabre, directrice de votre cabinet, M. Destable DASEN adjoint de la Haute Garonne nous répond qu'il n'y aura pas d'enquête administrative tant que la procédure pénale est en cours pour ne pas interférer dans le travail de la justice. Nous avons alors écrit à nouveau à M. Le Recteur le 25 novembre 2021 ce que suit : « il est apparu au cours de nos différentes rencontres au rectorat que l'enquête administrative avait été demandée puis abandonnée. Le fait qu'une procédure pénale soit en cours concernant les élèves incriminés ne peut avoir d'incidence sur la nécessaire analyse de la façon dont l'institution a géré cette situation. Il nous semble important de vous demander un éclaircissement des faits qui se sont déroulés entre le printemps et l'automne 2019, afin de comprendre les failles de l'institution et mieux y remédier ; seule une enquête administrative le permettra, mais attendre la fin de la procédure pénale, laquelle peut durer plusieurs années, c'est prendre le risque de ne pouvoir la mener à bien. » Nous n'avons toujours pas eu à ce jour de réponse de M. Le Recteur.

Alors que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est présentée comme grande cause du quinquennat, il ne nous semble pas possible de laisser en l'état cette situation. L'actualité récente nous rappelle combien la responsabilité de l'Education nationale et de ses personnels est grande pour préserver la santé et l'intégrité physique et morale des élèves qui nous sont confiés. Tout dysfonctionnement dans les procédures d'alerte et de prise en charge peut avoir des conséquences dramatiques.

C'est pourquoi nous vous demandons M. le Ministre, de diligenter cette enquête administrative à propos des viols commis en 2019 par et sur des élèves du collège Lamartine de Toulouse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.